

**EXTRAIT DU REGISTRE
des Délibérations du Conseil Municipal**

DEPARTEMENT

de la commune de MONTREAL DU GERS

GERS

Du canton de MONTREAL DU GERS

NOMBRE DE MEMBRES

afférents qui ont pris
au Conseil En exercice part à la
Municipal Délibération

Séance du 16 août 2022

-----15-----15-----8-----

L'an deux mille vingt deux-----

et le 16 août

Date de
convocation

à -----21-----heures-----00-----, le Conseil Municipal de cette
commune, en séance ordinaire, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre
prescrit par la loi, dans le lieu habituel

11/08/2022

de ses séances, sous la présidence de M. Gérard BEZERRA.

Date
d'affichage
11/08/2022

Présents : M. BEZERRA Gérard, M. CHARLES Eric, Mme CUZACQ Geneviève,
M. LARRODE Eric, M. LABEYRIE Nicolas, M. BETUING Serge, M.
CABANNES Pierre, Mme FIN Thérèse.

Excusés : Mme CARRERE Amandine, Mme BOUZIGON Muriel, M. CASTAY
jean-Marc, Mme PLOQUIN Cécile, Mme MONDIN-SEAILLES Christiane, Mme
DESPAX Nelly, M. LANSMANT Sébastien.

Secrétaire de séance : Mme CUZACQ Geneviève

Objet de la Délibération

Proposition prêt CAPG (balayeuse de voirie)

Un emprunt d'un montant de 50 000 € doit être réalisé pour le financement d'une
balayeuse de voirie, Monsieur le Maire présente deux propositions faites par le
Crédit Agricole pour un prêt à taux fixe :

2,09 % en 48 mois avec une première échéance trimestrielle de 3 265,60 € soit un
remboursement total de 52 249,60 €

2,19 % en 60 mois avec une première échéance trimestrielle de 2 646,20 € soit un
remboursement total de 52 924 €

Le Conseil Municipal,
Où l'exposé de Monsieur le Maire,
Accepte le financement d'une balayeuse de voirie par un prêt de 50 000 € à un
taux de 2,19 % en 60 mois aux conditions ci-dessus.

Autorise Monsieur le Maire à faire la demande de prêt et à signer tous documents relatifs à ce financement.

Délibération rendue exécutoire compte tenu de sa transmission en Sous Préfecture.

Fait à MONTREAL le 16 août 2022.

~~Le Maire,~~ 

Gérard BEZERRA.

